

Diagnostic de territoire

Décrivez le contexte local et présentez une synthèse d'une quinzaine de pages votre diagnostic de territoire.

Caractéristiques géographiques

Le territoire du projet d'ADL est composé des communes de Léglise, Martelange, Fauvillers et Vaux-sur-Sûre. Les 4 communes disposent de frontières communes.

Ce territoire se situe au Centre-Est de la Province de Luxembourg, à cheval sur les arrondissements d'Arlon, Bastogne et Neufchâteau, et est frontalier avec le Grand-Duché de Luxembourg.

Sur un territoire d'une superficie de 412,57 km² cohabitent Martelange, une des plus petites communes de la Région wallonne (30 km²) et Léglise, une commune particulièrement vaste et étendue (173 km²). Vaux-sur-Sûre et Fauvillers se situent entre ces deux extrêmes, avec respectivement 136 et 74 km².

Les communes voisines du territoire sont :

- ✓ Au sud : Attert, Habay, Tintigny et Chiny;
- ✓ A l'est : Rombach et Boulaide (Grand-Duché de Luxembourg) ;
- ✓ Au Nord : Bastogne, Bertogne et Sainte-Ode ;
- ✓ À l'ouest : Libramont-Chevigny et Neufchâteau

Le territoire des 4 communes fait partie de la région agro-géographique de l'Ardenne, marquée par la prédominance de zones agricoles et forestières, et de très faibles superficies bâties.

Soulignons l'appartenance des 4 communes au Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier. Elles constituent 50% du territoire du Parc et en sont, en outre, les plus rurales.

L'éloignement du territoire par rapport aux grandes agglomérations urbaines est compensé dans une large mesure par un réseau routier étoffé – E411, E25 et N4 - permettant un accès rapide et aisé.

Le territoire se trouve entouré de différents pôles (emplois, services, commerces,...) d'importance variable : Arlon, Libramont-Chevigny, Bastogne et, dans une moindre mesure, Habay et Neufchâteau.

Notons également l'influence fortement marquée du pôle du Grand-Duché de Luxembourg au niveau de l'emploi, puisqu'une grande proportion de la population active du territoire y est occupée (entre 25 et 40% selon la commune).

Conclusion

Malgré une différence de superficie d'une commune à l'autre, la pertinence géographique du territoire n'en est pas moins démontrable : groupe de communes limitrophes, situées à l'articulation de grands axes routiers, caractérisées par une forte ruralité, entourées de pôles importants et aux réalités socio-économiques similaires.

Cette pertinence du territoire a convaincu les mandataires de s'associer dans une démarche commune de développement économique local.

Population

Au 1^{er} janvier 2013, la population totale des 4 communes est de 14.145 personnes. Sur un territoire de 412,57 km², cela correspond à une densité de 34,28 habitants par km², c'est-à-dire une faible densité de population (moins de 40 habitants par km² à Léglise, Fauvillers et Vaux-sur-Sûre; plus de 50 habitants par km² à Martelange).

Cette moyenne est inférieure à celle du Parc Naturel (55, 01), de la Province (61,42) et largement inférieure aux moyennes régionale (209,72) et nationale (359,46), ce qui confirme le caractère rural de ces communes. Une des grandes caractéristiques de la zone étudiée est la forte croissance démographique de ces dernières années.

En effet, sur 20 ans (1981 à 2011), la population totale des 4 communes est passée de 10.071 unités en 1981 à 13.833 unités en 2011. Cela représente un accroissement total de 37%, ce qui dépasse la moyenne provinciale (23%) et les moyennes régionale (10%) et nationale (11%).

Hormis la population de Martelange qui a augmenté dans une proportion moindre (environ 15%), les autres communes ont vu leur population se développer considérablement: Fauvillers (+42%), Léglise (+42%), Vaux-sur-Sûre (+40%).

Cette croissance démographique s'explique par la conjonction des soldes naturels et migratoires positifs au niveau des 4 communes. Le solde migratoire connaît une évolution marquée depuis le début des années 90 et des valeurs nettement positives depuis les années 2000.

Au niveau de la répartition par classes d'âges, les jeunes (moins de 25 ans) des 4 communes sont légèrement plus nombreux qu'en moyenne en Région wallonne et dans le Royaume. Si on compare la situation avec les entités administratives supérieures, les communes de Léglise, Vaux-sur-Sûre et Fauvillers ont une structure de population qui témoigne d'une dynamique naturelle propre à la région considérée. Notons deux extrêmes que sont Martelange, que l'on peut qualifier de commune « vieillissante », et Vaux-sur-Sûre, de commune « jeune ». En effet, les jeunes ne représentent que 30,9% de la population de Martelange, contre 36,3% à Vaux-sur-Sûre, alors que les aînés (plus de 65 ans) sont excédentaires à Martelange (16,7% de la population, contre 13,6% à Vaux-sur-Sûre). Signalons que pour Martelange, les chiffres disponibles ont souvent une valeur absolue faible. Dès lors, la présence d'une maison de retraite, comme c'est le cas dans la commune, pourrait faire tirer des conclusions biaisées quant au poids relatif des aînés.

Un peu plus de la moitié de la population est composée d'actifs, soit les personnes âgées de 25 à 65 ans, ce qui est semblable à la moyenne provinciale (51,81%). Par contre, ce chiffre est inférieur aux moyennes régionale (53,1%) et nationale (53,9%).

Les aînés (plus de 65 ans) quant à eux, sont légèrement moins nombreux que dans les entités administratives supérieures (environ 14%). Le vieillissement constaté ailleurs (15,6% pour la Province, 16,4% pour la Région wallonne et 17,1% pour le Pays) n'y est pas aussi marqué.

Le nombre de personnes formant un ménage s'avère également être un bon indicateur de la ruralité de la région. Ainsi, les ménages formés d'une seule personne sont-ils peu nombreux sur le territoire. Ils représentent 26,9% du total des ménages des 4 communes, contre 31,6% pour la Province, 34,8% pour la Région wallonne et 33,6% pour le Pays. Par contre, les ménages de 4 personnes et plus sont fréquents, soit 28,9% du nombre total de ménages. Ce chiffre est élevé en comparaison avec les moyennes provinciale (23,8), régionale (19,3) et nationale (19,4).

Dans les années '80 et au début des années '90, l'attrait résidentiel de la commune de Léglise, et dans une moindre mesure Vaux-sur-Sûre, peut être mis en parallèle avec l'ouverture successive des autoroutes E411 et E25, permettant des déplacements plus rapides vers le lieu de

travail, notamment vers le Grand-Duché de Luxembourg. Ce désenclavement a permis l'installation de nouveaux habitants et le maintien sur place des « jeunes du Pays ». Les coûts de l'habitat observés dans le sud de la Province expliquent également l'engouement pour les communes du territoire depuis le début des années 2000. Les résultats moins importants de la commune de Martelange s'expliquent quant à eux en partie par le manque de zones d'habitat encore disponibles pour l'urbanisation.

Selon un scénario tendanciel de l'IWEPS, entre 2011 et 2026, la quasi-totalité des communes wallonnes enregistreront une augmentation du chiffre de leur population. En termes relatifs (taux de croissance), les plus fortes hausses se situeront, entre autres, surtout au nord de la commune d'Arlon, espace qualifié d'« espace périurbain de la ville de Luxembourg ».

Conclusion

Les croissances observées et dues aux mouvements migratoires – en majorité de jeunes adultes avec enfants - peuvent être mises en relation avec l'ouverture des autoroutes E411 et E25 et avec l'évolution de la disponibilité de terrains à des prix abordables sur le territoire des 4 communes. En effet, les prix élevés des logements et des terrains à bâtir contraignent les jeunes ménages à chercher des résidences pour s'installer dans des communes de plus en plus éloignées de leur pôle d'emploi. En outre, le cadre de vie agréable et la qualité de l'environnement font du territoire un lieu idéal pour s'installer.

Il est primordial de tenir compte des perspectives démographiques du territoire. Tout d'abord, parce que ces éléments sont fondamentaux en terme d'anticipation pour les décideurs, et ce au niveau de l'aménagement du territoire, du logement, des services,...

En outre, ces mutations socio-démographiques sont à considérer comme de formidables opportunités à saisir en termes économiques, et surtout une occasion unique de repenser la manière de vivre ensemble et de créer de nouvelles solidarités. Avec une population plus nombreuse, plus vieille, plus mobile, plus isolée, au parcours de vie plus instable, de nouveaux besoins apparaissent: logements, services, modes de travail, de déplacements, d'énergies,... mais aussi pressions sur l'environnement (assainissement des eaux usées, gestion des déchets, énergie,...).

Economie/Emploi

La population active du territoire des communes est importante, et en augmentation. Vaux-sur-Sûre et Légglise ont des taux d'activité très élevés, situés respectivement à 75,91% et 73,06% en 2009 (67,88% pour Martelange). Au vu de la structure d'âge et des évolutions naturelles et migratoires présentées ci-dessus, ce constat n'est pas étonnant.

En 2010, les taux de chômage des communes de Fauvillers, Légglise et Vaux-sur-Sûre sont semblables, à savoir une moyenne de 7,4%, ce qui est particulièrement faible si on compare avec la Province (11,08%) et la Région wallonne (16,1%). Martelange, par contre, présente un taux plus élevé, à savoir 13,3%.

La population active par division d'activités montre que l'agriculture est encore bien présente à Vaux-sur-Sûre, Fauvillers et Légglise. L'industrie est également présente, notamment dans les communes de Martelange et Fauvillers, bien qu'il faille relativiser le résultat obtenu par Martelange qui, depuis 1991, a vu ses ardoisières fermer. Pour le reste, on trouve un pourcentage semblable au taux provincial de personnes habitant dans la zone et travaillant dans la construction, avec une prédominance pour Légglise, alors que le secteur tertiaire est évidemment le secteur dans lequel la plus grande proportion d'habitants travaille.

Soulignons le rôle de pôle local d'emplois joué par la commune de Bastogne. En effet, en dehors des Bastognards, la toute grande majorité des personnes travaillant à Bastogne provient des communes voisines, ici surtout la commune de Vaux-sur-Sûre. Les habitants de Vaux-sur-Sûre se déplacent également vers l'Ouest pour atteindre Libramont, autre pôle d'emplois important dans la Province. En outre, de plus en plus d'habitants vont travailler au Grand-Duché (26% de la population active) ou se déplacent quotidiennement vers Bruxelles, Namur ou Liège. Les habitants de Léglise travaillent principalement, en dehors de Léglise même, au Grand-Duché (34% de la population active), dans les arrondissements du Sud de la Province (Arlon et Habay notamment), mais également dans les 2 pôles principaux de l'arrondissement de Neufchâteau, à savoir Libramont et Neufchâteau.

A Martelange, deux personnes sur trois se rendent à Arlon ou traversent la frontière (56 % de la population active est occupée au Grand-Duché de Luxembourg) ; il en est de même pour les habitants de Fauvillers (40% de frontaliers), qui travaillent également fréquemment dans la commune voisine du Nord qu'est Bastogne.

Alors que l'indice de richesse stagne en Région wallonne sur la période 1998-2008, on remarque une forte augmentation pour les communes de Léglise, Fauvillers et Vaux-sur-Sûre. Néanmoins, alors que le taux d'emploi est meilleur, le revenu moyen par habitant dans chacune des communes reste inférieur au revenu moyen belge sauf pour la commune de Fauvillers. A noter que les revenus des personnes travaillant au Grand-Duché ne sont pas inclus dans le calcul du revenu moyen par habitant ce qui, au vu des proportions élevées de frontaliers, fausse les résultats.

Au niveau des emplois salariés, on constate une croissance assez forte, en grande partie grâce au secteur tertiaire. Cette croissance est particulièrement observée pour les communes de Vaux-sur-Sûre, Léglise et Fauvillers.

Plus précisément, la répartition par secteur d'activités montre que le secteur primaire est encore présent, malgré une diminution des emplois salariés dans ce secteur ces dernières années. L'industrie est faiblement représentée, à l'exception de la commune de Vaux-sur-Sûre qui, grâce à la présence de zones d'activités économiques, avoisine le taux de la Province. Le secteur de la construction est bien présent à Fauvillers, Léglise et Vaux-sur-Sûre (les communes de Léglise et Vaux-sur-Sûre comptent deux fois plus d'emplois salariés dans la construction que la commune de Bastogne !). Notons également que le secteur tertiaire est un secteur dominant, principalement grâce aux services publics.

Au niveau des emplois indépendants, entre 1997 et 2007, on constate une croissance de 50% sur le territoire des 4 communes.

La répartition par secteur d'activités montre une prédominance des activités « agriculture, sylviculture et pêche » et indique un territoire rural. En effet, le secteur agricole est fort présent à Vaux-sur-Sûre, Fauvillers, Léglise où ces activités représentent près de 40% de l'ensemble des activités indépendantes présentes sur ces 3 communes. En termes d'évolution, on constate, au cours de la période 1994-2007, une importante diminution des emplois indépendants dans le secteur primaire, signe du déclin agricole. L'industrie est représentée à hauteur de 20% pour les 4 communes. Le commerce est faiblement représenté sur les communes de Fauvillers, Léglise et Vaux-sur-Sûre (17%). Par contre, ce secteur est le plus important au niveau de l'emploi indépendant à Martelange (40%). Le tertiaire est en augmentation, notamment dans les professions libérales et les services divers.

Au niveau des infrastructures, le territoire dispose de zones d'activités économiques au plan de secteur. La mise en œuvre des différentes ZAE est gérée par l'Intercommunale Idelux.

Vaux-sur-Sûre :

- ZAE de Villeroux (13,95 ha) : complet avec notamment Aldi, Belardenne, Valfrais, Yvon Pâque. Notons que cette zone est à cheval sur les communes de Bastogne et Vaux-sur-Sûre (plus petite partie) ;
- ZAE à La Barrière (5,49 ha) : privée, avec le Smatch et la friterie « Chez Coluche », elle est incomplète (projet de créer six ou sept commerces) ;
- ZAE du Poteau de Morhet à Morhet (12,22 ha) : gérée par Idelux, l'ensemble a été vendu pour un projet d'implantation d'un Data Center de BNP Paribas ;
- ZAE de Remichampagne (4,43 ha) : aire de repos de l'autoroute E25 ;
- ZAE de Losange (0,84 ha) : disponible, avec une friterie sur une partie.

Fauvillers :

- ZAE de Malmaison (1,92 ha) et zone d'extension d'artisanat (30,59 ha) : cette zone est en partie occupée. Le développement de la zone est géré par Idélux. Le projet connaît quelques difficultés, à savoir le coût qu'engendrerait la sécurisation de la N4 à cet endroit (création d'un rond-point) ainsi que l'opposition des propriétaires possédant des parcelles à cet endroit.

Léglise :

- La ZAE de Nivelet (moins d'un ha) : totalement occupée.
- La ZAE de Behême (5 ha) : cette zone présentait d'importantes contraintes (Natura 2000, accessibilité,...). Face à ce manque de disponibilités pour les activités économiques, la commune a lancé une procédure de modification de plan de secteur (via un plan communal d'aménagement dérogatoire) pour créer une nouvelle zone à Léglise, tout en déclassant celle de Behême (compensation). Le PCAR a déjà été approuvé par les Ministres compétents. La mise en œuvre de cette ZAE est en cours et est gérée par Idelux. Notons que la commune souhaite donner à cette ZAE une vocation locale.

Notons également la ZAE transcommunale de Molinfaing (partenariat des communes de Neufchâteau, Vaux-sur-Sûre et Léglise). Pour l'instant, la clé de répartition entre les 3 communes n'a pas encore fait l'objet d'un accord.

La commune de Martelange ne dispose pas de zone d'activités économiques officielle sur son territoire. C'est la raison pour laquelle la commune se lance dans un projet de création d'un atelier rural (site des silos à sel). Les projets de création d'ateliers ruraux communaux (Léglise, Martelange et Vaux-sur-Sûre) ont l'avantage de pouvoir se situer en dehors des zones d'activités économiques et ont pour objectif, notamment, de soutenir les jeunes entrepreneurs. Dans le même ordre d'idée, un projet de hall-relais Idelux est prévu à Vaux-sur-Sûre et Léglise.

Notons l'existence d'un club d'entreprises à Bastogne, animé par Idelux, pour les entreprises de la ZAE de Villeroux (Bastogne et Vaux-sur-Sûre). Par ailleurs, il n'existe pas d'associations de commerçants.

L'agriculture reste une source d'emploi non négligeable pour les communes de Léglise, Vaux-sur-Sûre et Fauvillers. Au niveau du territoire du Parc Naturel, il existe quelques initiatives de vente/achat de produits locaux : épiceries de terroir, initiatives de ventes de colis de viande, Groupements d'Achats Communs, producteurs de légumes en agriculture biologique,... L'organisation de la commercialisation des produits est encore très fragmentaire ; une réflexion est notamment menée par le Parc Naturel et d'autres partenaires du sud-Luxembourg pour développer une structure d'aide logistique et administrative aux producteurs, transformateurs et distributeurs de produits locaux.

Avec un territoire partagé entre la forêt et les terres agricoles, la production d'énergie grâce à la biomasse semble être un potentiel économique majeur. En effet, la première étape étant évidemment de bien isoler les bâtiments et de mettre en place toutes les mesures possibles d'utilisation rationnelle de l'énergie (régulation, comportement éco-responsable,...), le bois et la biométhanisation sont des énergies à forte valeur ajoutée. La collecte, le conditionnement, le transport, ... et de nombreux autres éléments de ces « filières » contribuent à la création ou au maintien d'emplois locaux pérennes, non délocalisables. Soulignons qu'en ce qui concerne le bois-énergie, chaque commune a au moins un projet de réseau de chaleur bois (Vaux-sur-Sûre, Léglise, Martelange) ou de chaudière-bois (Fauvillers). Notons également que le territoire possède un potentiel éolien.

Le tourisme rural, en sa qualité d'activité économique locale, prospère grâce aux aménités qu'offre le cadre rural du territoire : paysages, promenades, patrimoine, calme et air pur. De plus, le concept « Parc Naturel » est indéniablement porteur au plan touristique. Le tourisme génère des demandes au niveau d'autres secteurs tels que l'agriculture, l'industrie et divers secteurs tertiaires ; autant de « petits coups de pouce » à l'économie locale.

Conclusion

Composé essentiellement de moyennes et petites entreprises, le tissu économique du territoire est diversifié car, du secteur primaire au secteur tertiaire, tous les types d'activités y sont représentés.

Malgré un contexte économique difficile et un nombre de créations d'entreprises qui diminue, soulignons le dynamisme des entrepreneurs du territoire, dominés qu'ils sont par la valeur « travail ». D'une manière générale, le soutien aux entreprises (infrastructures et équipements locaux de qualité, accompagnement,...), et donc à l'emploi, semble une priorité.

Dans un contexte de développement économique local et durable, la détermination des mandataires de développer des activités aux atouts sociaux, économiques et environnementaux est bien présente. Dans cette perspective, la volonté est de s'investir dans des démarches ayant un impact direct sur l'économie locale.

Ainsi, dans un contexte de changements socio-économiques évoqués plus hauts, le secteur non-marchand – toute la gamme de services à la population résidente (enseignement, soins aux personnes,...) – est une opportunité pour développer de nouvelles activités économiques. Par ailleurs, le potentiel économique que représente la production d'énergie grâce à la biomasse ou encore au vent est conséquent. Enfin, un développement intégré de l'activité touristique aura des retombées locales et donc concourra à la création d'emplois locaux.

Habitat/Logement/Pression foncière

En termes d'affectation du sol, la prépondérance des zones agricoles et forestières est évidente.

Les terres agricoles occupent près de 40% du territoire, ce qui est légèrement moins que la Province (42,43%), et moins que la Région wallonne (52,58%) et le Pays (50,64%).

A l'inverse, les bois et forêts sont très répandus en comparaison avec les entités supérieures (48,85 % contre 29,07% pour la Wallonie et 22,84% pour le Royaume). La zone étudiée est semblable à la Province (49,44%). Notons que les $\frac{3}{4}$ de la commune de Martelange est recouverte par la forêt.

L'agriculture est essentiellement consacrée aux pâturages tandis que les plantations de résineux sont majoritaires par rapport à celles de feuillus.

La superficie bâtie (1,85 % du territoire) est inférieure à la superficie provinciale (2,47%) et bien en deçà des moyennes régionale (7,58%) et nationale (8,09%).

Les habitants des 4 communes habitent majoritairement dans une maison d'habitation unifamiliale, ce qui confirme le caractère rural de la région. Parmi celles-ci, les maisons isolées sont les plus fréquentes : 69 % à Léglise, 69 % à Fauvillers et 75% à Vaux-sur-Sûre, dont l'habitat traditionnel est une maison isolée, et seulement 52% à Martelange (habitat ouvrier traditionnel essentiellement mitoyen). Ce type de logement implique une utilisation moins économe de l'espace.

La commune de Martelange possède le taux le plus élevé d'appartements. Même si ce taux augmente ces dernières années, les appartements restent minoritaires sur le territoire.

On observe une forte hausse du prix des biens immobiliers sur la période 1985 à 2009, avec un pic au début des années 2000, bien que celle-ci soit moins élevée qu'aux échelles supérieures. Le prix de vente moyen reste moins élevé que dans d'autres régions.

L'analyse commune par commune permet de mettre en évidence la commune de Fauvillers pour le prix moyen le plus élevé et la commune de Martelange avec le prix moyen le plus bas. En termes d'augmentation du prix moyen, les communes de Fauvillers et Léglise se détachent nettement. Elles connaissent des augmentations nettement supérieures à celles des échelons supérieurs. Ceci s'explique par la localisation de ces communes par rapport au Grand-Duché de Luxembourg, la ville de Luxembourg et la rapidité d'accès au réseau routier (E411 et N4). La demande sur Léglise a suivi l'évolution de la demande sur Habay, tandis que la commune de Fauvillers offre des terrains à bâtir en suffisance et profite du manque de terrain à bâtir sur la commune de Martelange.

Sur la période 1985-2009, le nombre de ventes de terrains à bâtir a connu de fortes variations : très faible en 1985, il a connu un pic dans les années 2000. Parallèlement, on observe une très forte hausse du prix des terrains à bâtir sur la période 2000-2009 à mettre en relation d'une part, avec la forte demande, et d'autre part, avec des indicateurs favorables non liés à la région (taux d'intérêt...).

Le prix moyen du m² de terrain à bâtir reste inférieur à celui pratiqué en Région wallonne ou en Belgique. Cependant, alors que la superficie moyenne tend aujourd'hui à diminuer, le prix moyen ne suit pas la même tendance et continue à augmenter.

Conclusion

De tout temps, bourgs et villages ont été des lieux de travail, d'échanges économiques et de prestations de services. C'est vrai aujourd'hui encore, même si – on peut le regretter – ils deviennent de plus en plus des lieux de résidence pour des personnes trouvant leur emploi ailleurs.

En effet, le territoire est entouré de pôles d'emplois locaux : Bastogne, Libramont et Arlon. En outre, les communes ont comme dénominateur commun un attrait plus ou moins marqué pour le Grand-Duché de Luxembourg, attrait renforcé par la centralité du territoire et son accessibilité routière (E411, E25, N4). Cette situation contribue à l'arrivée de nouveaux habitants. Les prix pratiqués et la disponibilité parfois moindre des terrains sur les communes telles que Arlon ou Attert expliquent en partie le succès des communes du territoire, bien desservies par le réseau routier.

La réserve foncière est généralement suffisante : la demande peut être satisfaite. Néanmoins, dans la perspective de l'augmentation démographique du territoire pour les 30 prochaines années, la gestion parcimonieuse du sol est un élément fondamental à anticiper. Le futur Schéma de

Développement de l'Espace Régional (SDER) fixera les orientations du développement et de l'aménagement de la Wallonie de demain.

Atout fortement convoité du milieu rural, et qui plus est, du territoire des 4 communes, l'espace sera dorénavant un bien rare à gérer avec parcimonie.

Agriculture

Les activités primaires, et en particulier l'agriculture, est un secteur prépondérant. En 2007, il représentait près de 40% des indépendants des communes de Fauvillers, Léglise et Vaux-sur-Sûre (Martelange n'en comptait que 10%).

La déprise agricole est confirmée par l'évolution du nombre d'exploitations agricoles sur le territoire. En 20 ans, la moitié des exploitations du territoire a disparu, et sur les dix dernières années, le phénomène a été le plus marqué (-30%). Ce sont des tendances très proches de celles observées à l'échelle nationale et régionale.

L'examen de la répartition des exploitants agricoles par classe d'âge (sur le territoire du Parc Naturel) révèle un vieillissement des exploitants. En ce qui concerne les successeurs des exploitants de plus de 50 ans, globalement, la situation est moins bonne qu'en Région wallonne ou qu'en Province de Luxembourg. En effet, par rapport aux niveaux provinciaux et régionaux, il y a moins d'agriculteurs de plus de 50 ans qui déclarent avoir un successeur connu, il y a plus d'agriculteurs de plus de 50 ans qui se déclarent sans successeur et il y a moins d'agriculteurs de plus de 50 ans qui ne savent pas encore s'ils auront ou non un successeur.

Alors que le nombre d'exploitations agricoles a fortement chuté et que la Superficie Agricole utilisée (SAU) est restée constante, la SAU moyenne par exploitation a fortement évolué : elle a doublé en 20 ans sur le territoire, soit une augmentation moindre que celle connue en Province de Luxembourg mais une augmentation plus importante qu'en Région Wallonne et surtout en Belgique.

Sur le territoire du Parc, en 2009, 70% de la SAU est consacrée aux pâtures. Par ce terme, il faut entendre aussi bien les prairies permanentes de fauche que les prairies permanentes destinées à la pâture et les prairies permanentes non exploitées qui donnent droit à des subventions. C'est une proportion semblable à celle observée dans la Province, par contre, en Région wallonne, moins de la moitié de la SAU est consacrée à des prairies permanentes.

Certains exploitants ont entamé une conversion vers l'agriculture biologique. A l'échelle du territoire du Parc, il y a statu quo sur la période 2004-2009 alors qu'à l'échelle de la Belgique et surtout de la Région wallonne, le nombre a fortement augmenté. On a en effet observé une forte hausse après la crise de la « langue bleue » en 2008. En matière d'agriculture biologique, le territoire se distingue donc très fort des niveaux supérieurs.

Notons la présence d'une ferme d'animation sur le territoire des 4 communes, La Ferme du Monceau – la Boîte à couleurs, à Juseret (Vaux-sur-Sûre). A Chêne (Léglise), La Ferme de la Géronne, est la seule ferme pédagogique d'Accueil Champêtre en Wallonie sur le territoire. Notons également 3 gîtes à la ferme (1 à Martelange, 1 à Vaux-sur-Sûre et 1 à Léglise).

Plusieurs agriculteurs et producteurs du territoire ont mis en place - ou se sont intégrés dans - une filière de vente de leurs produits durant ces 10 dernières années. Plusieurs magasins à la ferme ont ouvert (situation au 01/01/2011) à Winville (Léglise) et Sibret (Vaux-sur-Sûre). Le territoire compte aussi quelques apiculteurs qui vendent à domicile le miel qu'ils produisent.

Plusieurs producteurs vendent leurs produits sur les marchés locaux (Habay, Bastogne, Neufchâteau,...), en y assurant une présence ou en les faisant vendre sur des échoppes présentes. Enfin, plusieurs producteurs fournissent des produits aux réseaux de vente, notamment le réseau « Grosses légumes », coopérative qui met en relation les producteurs et les consommateurs et qui

propose un panier hebdomadaire depuis le mois de juin jusque fin février. Pendant la saison 2010-2011, sur 21 producteurs locaux, 2 étaient originaires des 4 communes.

La marque « Régals de nos Terroirs » est une marque collective territoriale créée en 2007, c'est-à-dire que les producteurs et les services qui y rentrent sont attachés à un terroir, en l'occurrence celui des Parcs Naturels Haute-Sûre Forêt d'Anlier et Vallée de l'Attert. Grâce à leur adhésion, ils bénéficient d'un encadrement de proximité en termes de promotion, d'aide technique à l'émergence de nouveaux produits et de soutien à la commercialisation de leurs produits.

Actuellement, 5 producteurs du territoire ont adhéré à la marque.

Notons que le Parc Naturel a notamment pour objectif de développer la diversification agricole, en encourageant le développement de produits du terroir, en initiant de nouvelles formes de diversification collectives et rentables et en informant sur les projets de tourisme à la ferme.

Pour terminer ce chapitre, soulignons la mise en place d'un marché de terroir à Léglise et récemment d'un groupement d'achat commun.

Conclusion

Le secteur agricole évolue dans un contexte économique difficile depuis un certain nombre d'années. Le nombre d'exploitations se réduit, l'activité s'oriente vers des créneaux plus rentables. La production s'intensifie. Les crises sanitaires ont également porté atteinte au secteur. L'avenir sera donc marqué par le départ de près de la moitié des agriculteurs d'ici 2022, sauf si de nouveaux agriculteurs reprennent ou commencent une activité. Un soutien aux agriculteurs afin d'améliorer la rentabilité de leurs exploitations est donc nécessaire.

En matière de diversification agricole, celle-ci n'est encore que très peu développée. En effet, le territoire ne compte encore qu'un nombre très limité de producteurs qui transforment et/ou vendent leurs produits. La marque collective « Régals de nos terroirs » et les nombreuses actions du Parc Naturel vont dans le sens du développement de la diversification agricole.

Une des missions de l'ADL sera, avec les autres partenaires, d'amplifier dans chaque commune, les contacts entre les producteurs et les consommateurs.

Environnement/Cadre de vie

Les 4 communes font partie du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier, avec les communes de Bastogne, Habay et Neufchâteau.

Le patrimoine naturel du territoire est d'une grande qualité : on recense sur le territoire des réserves naturelles domaniales, des réserves naturelles agréées ou en cours d'agrément, des zones humides d'intérêt biologique, des zones humides d'importance internationale (zone RAMSAR), des sites de Grand Intérêt Biologique, des sites classés, des zones naturelles au plan de secteur (Léglise et Vaux-sur-Sûre) et des zones Natura 2000. Une des grandes priorités du Parc Naturel est d'étudier, protéger et restaurer les espèces et les habitats.

Au niveau des outils de gestion de l'environnement, trois Contrats de rivière sont actifs sur le territoire : le Contrat de rivière Semois-Chiers concerne partiellement la commune de Léglise ; le contrat de rivière de l'Ourthe concerne le nord de Vaux-sur-Sûre ; le Contrat de rivière de la Haute-Sûre transfrontalier (créé à l'initiative des Parcs Naturels de la Haute-Sûre belge et luxembourgeois), concerne les 4 communes du territoire.

En outre, le Parc Naturel mène de nombreux projets sur le territoire (LIFE moule perlière et LIFE loutre, plusieurs projets INTERREG, RAMSAR, ...).

Le territoire bénéficie également d'une richesse paysagère remarquable. On distingue 3 territoires paysagers : le haut plateau de l'Ardenne centrale, à vocation essentiellement agricole ; les creusements de la Haute-Sûre, avec des paysages agro-forestiers ; et la bordure forestière du plateau Ardennais. L'organisation du territoire présente un schéma bien défini : habitat regroupé en villages, aux maisons bien individualisées les unes des autres, encerclées par des prairies, des cultures et des boisements autour de clairières. Notons qu'une Charte Paysagère est mise en œuvre par le Parc Naturel.

La zone forestière et la zone agricole couvrent 90% du territoire des 4 communes. L'habitat est essentiellement de l'habitat à caractère rural (excepté à Martelange). La superficie moyenne bâtie représente moins de 2% (2.47% au niveau Provincial).

Les terres agricoles sont prépondérantes à Vaux-sur-Sûre, les terres forestières sont prépondérantes à Légglise et Martelange (3/4 du territoire communal). A Fauvillers, les terres agricoles et forestières sont en mêmes proportions.

Ces dernières années, on constate un développement de l'habitat en ruban, dans des extensions de la zone d'habitat qui ne tiennent pas compte de la structure initiale des villages, contribuant à la dégradation de la qualité de ceux-ci. La création de lotissements standardisés dans lesquels la dérogation devient la règle renforce le caractère hétérogène et peu cohérent de l'urbanisation récente. Notons que 2 villages du territoire sont soumis au Règlement sur les Bâtisses en site rural, à savoir à Légglise (Behême) et Fauvillers. Retenons toutefois quelques exemples d'architecture contemporaine d'intégration réussie sur le territoire. Avec une implantation judicieuse, une bonne intégration au terrain, un volume et des matériaux adaptés au village et à sa palette, ces volumes s'inscrivent dans le paysage.

Pour terminer ce chapitre sur l'environnement et le cadre de vie, insistons sur le fait que le territoire possède un atout fortement convoité du milieu rural : l'espace. En effet, ce bien est un bien devenu progressivement un luxe dans les pays de l'Europe occidentale. L'espace, c'est ce qui attire, par exemple, les petites entreprises du secteur tertiaire, qui trouve sur le territoire des facilités de stationnement pour une clientèle venues des pôles urbains voisins.

Conclusion

90% du territoire est repris en zone non urbanisable au plan de secteur. De nombreux périmètres de protection témoignent de la qualité et la richesse de l'environnement du territoire.

Au niveau résidentiel, l'environnement naturel et paysager confère un cadre de vie d'une exceptionnelle qualité pour les habitants des 4 communes. La qualité du cadre de vie est très certainement un des arguments de poids pour les ménages qui s'installent sur le territoire. Il doit l'être également pour les entreprises du territoire ou candidates à l'installation.

Au niveau touristique, le patrimoine naturel, paysager, historique, urbanistique, ... représente un potentiel important pour la région, notamment à travers les itinéraires balisés.

De toute évidence l'environnement et le cadre de vie de qualité du territoire constituent des atouts indéniables. Le Parc Naturel travaille activement à la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel.

Le travail à initier par l'ADL sur l'attractivité de l'environnement et la qualité du cadre de vie peut prendre de multiples facettes : une signalétique performante des activités, une réflexion sur l'aménagement d'espaces publics, propices à l'installation, par exemple, d'infrastructures HORECA, une charte de bon voisinage avec les entreprises locales,...

Mobilité

Le territoire des 4 communes est connecté grâce à un réseau routier étoffé, permettant un accès rapide et aisé à cette région.

Au Sud-Ouest, la E411, véritable épine dorsale autoroutière wallonne, traverse la commune de Léglise. Elle place les grandes villes du pays (Bruxelles, Namur,...), ainsi que les Etats voisins à une distance-temps raisonnable.

Au Nord-Ouest, sur le territoire de la commune de Vaux-sur-Sûre, la E25 désenclave le territoire par rapport au Nord de la Région wallonne (Liège, ...) et de l'Europe. Elle se raccorde à la E411 à l'extrémité Ouest de la commune de Léglise. Le territoire se trouve donc à l'articulation de deux des grands axes routiers les plus importants du Nord-Ouest européen.

A l'Est, les communes de Martelange et Fauvillers sont traversées par la N4, voie rapide à 4 bandes de circulation. Elle rejoint la E411 près de la ville d'Arlon et la E25 aux alentours de Bastogne.

Signalons également l'existence d'un réseau de routes nationales et régionales, qui permettent une circulation interne facile et rapide. Les principales sont :

- au Sud-Est, la N87 (Virton - Habay - N4)
- au Sud-Ouest, la N40 (Neufchâteau - Léglise - Habay - Arlon)
- au Sud, la N897 (Habay- Marbehan - Mellier)
- au centre, la N825 (Neufchâteau - Fauvillers - Martelange)
- au centre, la N848 (Vaux-sur-Sûre - Fauvillers)
- à l'Ouest, parallèle à la E25, la N85 (Neufchâteau - Vaux-sur-Sûre - Bastogne).

Au niveau du réseau ferroviaire, la voie reliant Bruxelles et Namur à Arlon et Luxembourg passe dans le Sud du territoire, par la commune de Léglise. A cet endroit, son parcours se calque sur celui de la E411. Cependant, aucun arrêt n'y est prévu. Par ailleurs, une nouvelle liaison ferroviaire a été mise en œuvre pour connecter la zone d'activités économiques Ardenne Logistics à la ligne 162.

En plus des bus destinés au ramassage scolaire, de nombreux villages sont desservis par les bus du TEC Namur-Luxembourg, au moins en période scolaire et aux heures de pointe. Le TEC Namur-Luxembourg propose aussi des lignes rapides, qui permettent de relier des centres urbains suivant un itinéraire direct, avec un nombre limité d'arrêts et à horaire régulier. La ligne rapide « Bastogne – Arlon – Luxembourg » concerne le territoire.

Le TELBUS, bus à la demande, est un produit plus adapté aux zones faiblement peuplées. Une desserte publique est active sur les entités de Bastogne, Bertogne, Libramont-Chevigny, Sainte-Ode et Vaux-sur-Sûre (la desserte sur les communes de Neufchâteau, Fauvillers, Martelange, Léglise, Habay, Attert, Arlon a été supprimée depuis juillet 2013, faute de rentabilité du service).

Pour les personnes à mobilité réduite, le TEC propose des services de proximité adaptés pour faciliter le déplacement de ces personnes.

De plus, des associations proposent également un service de déplacement non urgent des personnes à mobilité réduite. Trois associations sont actives sur le territoire : Handicap et Mobilité Dinant Luxembourg (Martelange), Forum de la Mobilité (Fauvillers et Vaux-sur-Sûre), l'Age d'Or Services (Léglise). Notons également les services comme ALTEO ou CSD Transport Bénévoles.

Signalons également l'initiative mise en place dans le cadre de Luxembourg 2010, lors de ses « Printemps de la mobilité » qui a permis de mettre en lumière différents problèmes liés à la mobilité et de mettre en place des solutions : la Locomobile. Elle permet de répondre à un besoin de mobilité qui ne serait pas satisfait par les services existants. Elle se déplace à partir des communes de Fauvillers et Vaux-sur-Sûre.

Dans le même ordre d'idées, les communes mettent en place des initiatives locales de mobilité pour répondre aux problèmes auxquelles elles font face: A Vaux services à Vaux-sur-Sûre, la Dépa-mobile à Léglise, un taxi social à Martelange.

A l'initiative des communes de Habay, Léglise et Neufchâteau ainsi que de la Province de Luxembourg, un site internet destiné à favoriser le covoiturage a été mis en service. Il s'agit du site luxcovoiturage.be.

Notons également DAMIER, Dispositif d'Accès à la Mobilité Immédiate pour l'Emploi en Région Rurale, qui a pour objectif principal d'augmenter chez les personnes concernées leurs chances d'accès à un emploi, à une formation et, de manière générale, de faciliter la réalisation de leur projet social ou professionnel. Le site internet de DAMIER contient, entre autre, une base de données des moyens de mobilité en Luxembourg par localité ou en fonction d'un trajet donné.

Signalons également que la commune de Léglise a réalisé un Plan Intercommunal de Mobilité avec la commune de Habay. Vaux-sur-Sûre réalisera prochainement son plan de mobilité.

Terminons ce chapitre par le projet de création d'espaces de bureaux partagés et de « coworking » en Province de Luxembourg. L'asbl NGE, Agence de Développement territorial réalise une étude afin de créer un réseau d'espaces mixtes.

Conclusion

Le territoire des 4 communes est bien connecté par la route aux différents pôles avoisinants (Bastogne, Libramont, Arlon,...) ainsi qu'aux grands centres urbains du pays. La circulation interne est également facilitée par un réseau de routes communales et provinciales, même si l'entretien de ces voiries pèse lourd dans le budget des communes.

Néanmoins, les services de mobilité demeurant insuffisants, l'augmentation du coût des carburants et les distances à parcourir de plus en plus longues font de la mobilité une problématique majeure pour ces communes rurales. Le « tout à la voiture » s'impose, avec son lot de conséquences sociales, économiques et environnementales.

En Province de Luxembourg, les questions de mobilité, d'accessibilité et de disponibilité de locaux sont particulièrement sensibles : un territoire vaste, peu de transports en commun, une offre en locaux limitée, face à une activité économique et à une démographie en constante augmentation.

Il s'agit de s'inscrire dans une démarche proposant des alternatives concrètes et viables aux problèmes de mobilité, d'accessibilité, de coûts et de pertes de temps pour les déplacements professionnels effectués sur le territoire.

Jeunes et nouveaux indépendants peinent à trouver les locaux pour leurs activités. Des locaux « tremplins » proches peuvent les aider à démarrer plus sereinement à moindre coût. D'autres ont besoin de mobilité en lien avec leur métier, leurs partenaires, leur clientèle : un réseau de locaux ou bureaux disséminés sur leur territoire de chalandise serait un plus.

Le travail de l'ADL sera de prendre en compte les enjeux du territoire que sont la mobilité et l'adaptation des services, et participer à relever le défi, avec les différents partenaires, pour générer un territoire plus mobile, plus accessible, plus connecté.

Culture, Sport, Monde associatif

Tourisme

Le territoire des 4 communes présente un potentiel naturel, paysager, historique et urbanistique qui attire des touristes majoritairement d'origine belge, effectuant des séjours de

courte durée. Une fois de plus, les grands axes de communication rendent le territoire facilement accessible.

Les hébergements touristiques se développent et font l'objet d'un certain engouement sur le territoire: une trentaine de gîtes ruraux, 8 gîtes à la ferme, une vingtaine de chambres d'hôtes, 4 hôtels et 2 campings. A noter également l'existence d'infrastructures à Martelange pour le développement d'un village de vacances. Par ailleurs, l'offre en matière d'infrastructures HORECA et de commerces de proximité reste relativement faible.

Le territoire est couvert par 3 Maisons du Tourisme : la Maison du Tourisme du Pays de Bastogne (Bertogne, Ste-Ode, Bastogne, Fauvillers et Vaux-sur-Sûre), la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon (Martelange, Arlon, Messancy, Attert et Aubange), la Maison du Tourisme du Pays de la Forêt d'Anlier (Habay, Léglise et Neufchâteau). Le territoire dispose également de 3 syndicats d'initiatives (Fauvillers, Martelange et Vaux-sur-Sûre) et un office de tourisme à Léglise. Notons également l'appartenance au Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier qui, outre les nombreux projets mis en place par l'équipe du Parc, constitue un argument de promotion touristique majeur.

Le territoire se caractérise par un tourisme vert, avec comme produits « phares » les nombreux circuits balisés (thématiques, pédestres, VTT et équestres). Soulignons le potentiel touristique des Pré-Ravel Libramont – Bastogne (ligne 163) et la ligne 618 qui relie Martelange à Bastogne, en passant par Fauvillers et Vaux-sur-Sûre. L'objectif à terme est la création d'un RAVel géré par la Région wallonne.

Notons également la mise en œuvre par le Parc Naturel du projet « valorisation touristique du Grand Massif de la Forêt d'Anlier » qui visera à développer notamment le concept du « slow tourism ».

Par ailleurs, le tourisme de Mémoire se retrouve sur les communes de Fauvillers, Martelange et Vaux-sur-Sûre. Dans ce cadre, Bastogne exerce une forte attraction et ceci constitue une opportunité pour le territoire des 4 communes de « capter » ce public. Néanmoins, le territoire manque de visibilité et surtout d'activités ou d'attractions touristiques, si possible couvertes.

Terminons ce chapitre en abordant les nouvelles technologies de l'information et de la communication, et plus précisément, l'e-tourisme. Si la plupart des opérateurs touristiques disposent d'un site internet ou au moins d'une page web, la promotion par internet reste encore largement sous exploitée. Le développement de nouveaux outils virtuels de promotion touristique (traces GPS, QR Code, réseaux sociaux, réalité augmentée, chasse aux trésors,...) sont autant d'opportunités à saisir pour le territoire.

Culture et vie associative

Le territoire des 4 communes ne dispose pas de centre culturel agréé par la Communauté Française. En effet, le centre culturel de Martelange a perdu son agrément durant les années 2000. En ce qui concerne l'offre culturelle, il y a une dépendance envers les centres urbains (Bastogne, Arlon, Libramont, Neufchâteau). Le nouveau décret de la Communauté Française sur les Centres culturels encourage et souhaite les collaborations transcommunales. Dans cette perspective, les 4 communes pourront saisir l'opportunité de développer des partenariats avec les Centres culturels de Bastogne, Habay ou Libramont.

Au niveau local, le Cercle Culturel de Sibret à Vaux-sur-Sûre, dont le principal objectif est la promotion et le développement d'activités à caractère culturel sur la commune et dans le village de Sibret en particulier, dispose d'une salle qui comporte environ 230 places assises.

Les communes de Léglise et Fauvillers ont toutes deux un projet de Maison rurale, projets menés dans le cadre de leur Programme Communal de Développement Rural (co-subventionnement Développement Rural et Communauté Française). Ces infrastructures locales permettront d'étoffer l'offre culturelle, en lien avec les Centres culturels locaux.

Près d'une centaine d'associations culturelles sont actives sur le territoire (comités de villages, clubs de jeunes, cercles locaux et culturels, associations d'ânés, troupes de théâtre, groupements d'anciens combattants, mouvements de jeunesse,...). Beaucoup d'activités sont organisées par le monde associatif, celui-ci étant généralement bien structuré et actif.

Le territoire est bien couvert par les bibliothèques et médiathèques grâce au bibliobus qui passe dans chaque commune. Notons que Léglise possède une bibliothèque et ludothèque communale.

Chaque commune dispose d'infrastructures socio-collectives : salles, maisons de village, petites infrastructures sociales de quartiers, ... Notons que certaines salles de village sont parfois vétustes ou inadaptées à des événements d'une certaine ampleur.

Par ailleurs, notons que les communes de Léglise et Vaux-sur-Sûre mettent à disposition des associations un chapiteau communal.

Sport

On dénombre de nombreuses associations sportives sur le territoire des 4 communes.

Au niveau des infrastructures, un hall sportif entièrement équipé et permettant de pratiquer tous les sports reconnus par la Région wallonne vient d'être inauguré à Martelange. Les communes de Léglise et Vaux-sur-Sûre ont également un projet de hall sportif (avec terrain synthétique à Vaux-sur-Sûre). En outre, les communes disposent de terrains multisports, terrains de football, de tennis et quelques parcours Vita.

Les communes souhaitent encourager le sport via des actions comme « Je cours pour ma forme » à Léglise et Vaux-sur-Sûre, ou encore le « Trophée Commune Sportive » à Fauvillers.

Les communes de Léglise et Martelange ont mis en place leur Régie Communale Autonome qui s'occupera de la gestion des activités sportives sur leurs territoires respectifs.

Conclusion

Le tourisme constitue un des éléments de l'économie locale. L'engouement en matière de création de gîtes est à encourager via l'accompagnement des opérateurs et hébergeurs dans leur démarche de développement. Par contre, le manque d'infrastructures HORECA et de commerces de proximité reste une faiblesse, tant pour les touristes que pour les locaux.

La richesse du territoire en matière de promenades balisées est à exploiter (sans oublier la question de leur entretien). Il s'agirait de s'inscrire dans une démarche de « slow tourism » : nature, forêt, calme, mobilité lente, avec attractions et hébergements novateurs liés à ce concept.

En comparant avec des attractions qui drainent un large public, essentiellement sur Bastogne, les attractions du territoire des 4 communes restent anecdotiques. Il s'agirait de développer une attraction (couverte) sur le territoire des 4 communes. La contribution de l'ADL à la mise en œuvre de projets, en support aux structures existantes (projet Massif, RAVel, lac de la Strange, village de vacances,...) semble évidente.

En matière de culture et vie associative, soulignons la richesse des associations culturelles du territoire qui sont à la base de nombreux événements qui garantissent le dynamisme des villages du territoire. Ce dynamisme est à encourager par la future ADL, notamment via une politique événementielle avec les partenaires locaux.

Enseignement

Avec l'arrivée de jeunes actifs avec enfants sur leurs territoires, les 4 communes ont fait de l'enseignement et d'une manière générale, les services à l'enfance et à la jeunesse, une priorité.

L'enseignement fondamental (maternel et primaire) est bien couvert sur le territoire des 4 communes, que ce soit via le réseau communal, libre ou Communauté Française.

Notons que les communes de Léglise et Vaux-sur-Sûre possèdent un bus scolaire communal pour le transport des enfants des écoles communales dans le cadre de trajets pouvant comprendre du ramassage scolaire, des transports pour des activités régulières, des excursions scolaires ou des transports pour des activités telles que classes vertes, classes de découvertes...

Le territoire ne dispose pas d'école secondaire. Les adolescents des communes de Léglise, Martelange, Fauvillers et Vaux-sur-Sûre se dirigent vers Habay, Bastogne, Arlon ou encore Neufchâteau et Libramont.

Conclusion

L'enseignement fondamental (maternel et primaire) fait l'objet d'une grande attention au niveau des 4 communes. Les infrastructures sont de bonne qualité et la grande majorité des enfants fréquente les écoles de leur commune.

En matière d'activités extra-scolaires, les communes et certaines associations se mobilisent pour organiser de nombreuses activités à destination des jeunes.

Social

Avec l'arrivée massive de nouveaux ménages ces dernières années, les communes n'ont pas ménagé leurs efforts en matière de services à la population.

En matière d'accueil de la petite enfance, les communes se sont lancées activement dans la création de crèches communales (Léglise et Vaux-sur-Sûre) ou de Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (Martelange). Le territoire est également couvert par un certain nombre de gardiennes agréées. Néanmoins, toutes les demandes ne peuvent être satisfaites. Les futurs appels à projets (Plan Cigogne,...) devraient contribuer à augmenter le nombre de places en infrastructures d'accueil.

En matière de soins de santé, notons tout d'abord l'éloignement du territoire des sites hospitaliers, puisque les plus proches se situent actuellement à Bastogne, Libramont ou Arlon.

Un projet de réorganisation des soins de santé en Province de Luxembourg est en cours de réflexion au sein de l'intercommunale des soins de santé en province de Luxembourg et du Sud-Namurois – VIVALIA - qui verrait l'implantation à l'horizon 2025 d'un nouveau centre hospitalier régional à Molinfaing (Neufchâteau). Ce scénario a été particulièrement critiqué, puisqu'il ferait notamment perdre à l'hôpital d'Arlon son statut de centre hospitalier.

Par ailleurs, notons également la diminution du nombre de médecins généralistes sur le territoire des 4 communes. Les raisons fréquemment évoquées sont le souhait d'une meilleure qualité de vie dans le chef des médecins, la féminisation de la profession et le manque d'incitants pour s'installer en Province de Luxembourg. Dans cette perspective, les communes de Fauvillers, Vaux-sur-Sûre, Martelange et Léglise ont entamé une réflexion sur la création de maisons médicales sur leurs territoires afin de maintenir une médecine de proximité. Quelques projets privés sont également en gestation à ce sujet. Par ailleurs, durant les week-ends et les jours fériés, un service de postes médicaux de garde est mis à disposition pour l'ensemble de la Province de Luxembourg.

Pointons également la faiblesse du territoire en infrastructures d'accueil pour personnes âgées, mais surtout les prix extrêmement élevés pratiqués par ces structures privées. Actuellement, il existe 3 maisons de repos sur le territoire : 2 à Vaux-sur-Sûre et une à Martelange. Les communes de Vaux-sur-Sûre, Légglise, Martelange et Fauvillers réfléchissent à la création d'une maison de repos en intercommunalité. Notons également l'initiative communale originale de la Résidence Martinot à Martelange ou encore les 7 logements communaux pour personnes âgées à Vaux-sur-Sûre.

Les 4 communes se soucient tout particulièrement de recréer du lien social entre les actifs et les aînés via la mise en place de Conseils Consultatifs Communaux des Aînés, d'activités intergénérationnelles, d'une « maison des générations » à Bercheux, d'une Maison Communautaire à Fauvillers, de projets de logements intergénérationnels prévus au PCDR de Légglise, ...

Le territoire dispose d'infrastructures pour l'accueil des personnes handicapées : le Point d'Eau à Grumelange (Martelange), la ferme du Monceau à Juseret (Vaux-sur-Sûre) et la Maison de Volaiville (implantations à Volaiville et Fauvillers). Par ailleurs, Vaux-sur-Sûre s'est engagée dans le label Handicity®, label national qui vise à encourager les communes travaillant pour l'intégration des personnes handicapées dans la vie communale.

Les Centres Publics d'Action Sociale des 4 communes du territoire ont pour mission d'assurer une vie conforme à la dignité humaine pour chaque citoyen. Outre les services de base des CPAS, soulignons l'existence de quelques initiatives particulières :

- Le service de mobilité « A Vaux Services »
- La Dépa-mobile à Légglise
- Service d'économie sociale du CPAS de Vaux-sur-Sûre : atelier de repassage « Le Fer Bien ».

Une des nombreuses missions du CPAS est l'insertion socio-professionnelle. Ce projet a notamment pour objectif d'engager une personne dans le cadre de 'l'article 60' afin de lui permettre d'une part, d'ouvrir le droit à certaines allocations sociales ; et, d'autre part, de se réinsérer socialement via une expérience professionnelle.

- ...

Signalons que les CPAS de Martelange, Fauvillers et Vaux-sur-Sûre ont réalisé un Plan de Cohésion Sociale pour la période 2014-2019, qui a pour objectif le développement social des quartiers et la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité au sens large. La future ADL veillera à travailler en bonne complémentarité de ces différentes initiatives locales.

Pour terminer, notons que, si on observe que l'indice de richesse augmente sur les 4 communes et que le taux de chômage est relativement bas, pointons par ailleurs les disparités de plus en plus criantes entre les revenus des ménages.

Conclusion

Les évolutions sociétales et les mutations sociodémographiques – croissance démographique, vieillissement de la population, problèmes de mobilité liés au milieu rural, instabilité de la structures des ménages, diminution du pouvoir d'achat,... - créent des besoins nouveaux : logements diversifiés, services adaptés, nouveaux modes de déplacements, nouveaux modes de travail,...

De nouvelles demandes de services émergent, conséquence d'une volonté d'étendre à toute la population l'accès aux services, même dans les endroits éloignés, ainsi que l'aspiration à une meilleure qualité de vie qui prend en compte d'autres besoins que ceux de base, ce qui implique

d'élargir l'accès aux services culturels, de loisirs,... Ces demandes offrent des opportunités d'activités économiques et de création d'emplois.
